LAZARD
FRÈRES GESTION

Informations Clés pour l'Investisseur
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL

SICAV

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS

FR0013305950 - TC EUR

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Global Focus Convertible EUR Index. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Politique d'investissement : Sous la responsabilité de Lazard Gestion SAS, la gestion financière de la Sicav est déléguée à Lazard Asset Management LLC New York. Pour parvenir à cet objectif de gestion, la Sicav est gérée de manière active suivant une approche fondamentale comportant plusieurs phases d'analyses qui sont : l'étude de l'environnement économique avec les anticipations de marché formulée par notre service de la Stratégie Economique, l'analyse financière des sociétés émettrices des emprunts obligataires et des actions sous-jacentes et par l'analyse des caractéristiques techniques des contrats d'émission.
Dans ce cadre, le gérant sera amené à piloter l'exposition globale de la Sicav aux taux d'intérêts et aux marchés actions. Il utilisera en sus des caractéristiques des actifs en portefeuille (exposition, action et sensibilité) des contrats futures sur taux et actions afin d'augmenter ou diminuer la sensibilité de la Sicav ou l'exposition au marché action.De plus, pour les actions non couvertes contre le risque de change, la Sicav réalisera une gestion dynamique du risque de change afin d'optimiser la performance à moyen terme.
La Sicav pourra également faire de la gestion active des taux via une gestion active de la sensibilité (utilisation de contrats futures sur bobl ou bund par exemple).
Le portefeuille de la Sicav est composé :

- d'obligations convertibles européennes et étrangères (y compris émergentes) émises par des entreprises et des institutions financières, et assimilées (« Convertibles preferred »). Ces titres seront libellés en euro et/ou en devises locales ;
- d'obligations échangeables en actions européennes et étrangères (y compris émergentes) émises par des entreprises et des institutions financières. Ces titres seront libellés en euro et/ou en devises locales ;
- d'obligations à bons de souscription d'actions européennes et étrangères (y compris émergentes) émises par des entreprises et des institutions financières. Ces titres seront libellés en euro et/ou en devises locales ;
- d'obligations à bons de souscription de titres participatifs, européennes et étrangères (y compris émergentes) émises par des entreprises et des institutions financières. Ces titres seront libellés en euro et/ou en devises locales ;
- d'obligations dont la valeur est indexée sur indice boursier à hauteur de 15% maximum de l'actif net ;
- d'OPCVM ou de FIA français ou étrangers respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Comofi dans la limite de 10% maximum de l'actif net : monétaires, monétaires court terme, obligataires ou fonds mixtes.Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion ;
- d'instruments monétaires (TCN, pensions…) dans la limite de 10% maximum de l'actif net
- d'actions à hauteur de 10% maximum de l'actif net (hors « Convertibles preferred »). Ces actions proviendront de la conversion d'obligations convertibles présentes en portefeuille ;
- La Sicav pourra également détenir d'autres titres intégrant des dérivés à hauteur de 100% de l'actif net.

La Sicav peut utiliser des futures, des swaps, des options et du change à terme, sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer, dans la limite d'une fois l'actif net, le portefeuille au risque action, de taux, de change, de crédit et de volatilité.

Affectation des sommes distribuables :
Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation
Autres informations : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.
L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

- 1 2 3 4 **5** 6 7 +

Explication de l'indicateur et ses principales limites :
L'exposition diversifiée au marché actions, au risque de taux et de change explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.
Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- Risque lié aux dérivés : Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Lazard Convertible Global

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

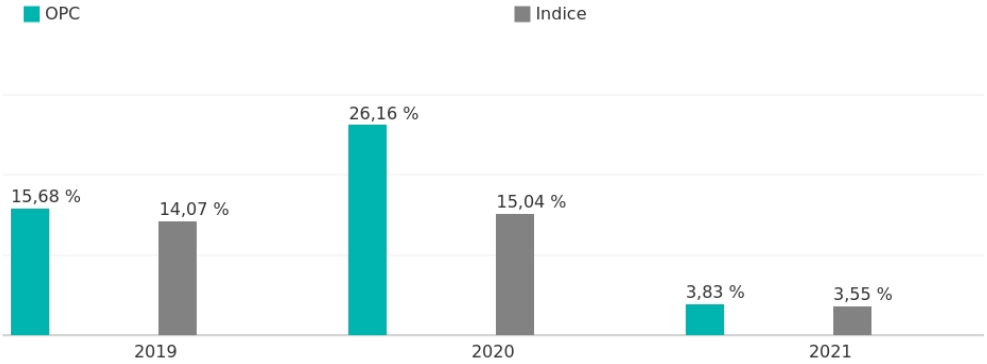
Frais prélevés par l'OPC sur une année	
Frais courants	1,12%*
Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/10/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC : 17/09/1985

Devise : EUR

Indicateur de référence :
Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Global Focus Convertible EUR Index
L'indicateur de référence est exprimé e n EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **16/06/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.